

13 Jul 2026 -17:00

5 ans après les inondations : les communes restent toujours vulnérables

Le Centre des risques du changement climatique (CERAC) publie ce 13 juillet un nouveau rapport, sur l'état de préparation des communes belges face aux risques climatiques. Il identifie trois aléas climatiques qui dominent au niveau local : chaleur, sécheresse et inondations. Les impacts sont déjà bien visibles sur le terrain. Le renforcement à long terme des moyens au service de l'adaptation est plus que jamais nécessaire pour les communes. Face à l'accélération des risques climatiques, elles sont en première ligne.

Trois aléas climatiques majeurs au cœur des réalités locales

Trois aléas climatiques se dégagent au niveau local : vague de chaleur, inondation, sécheresse. Le rapport s'appuie sur l'analyse de 389 documents, dont des analyses de vulnérabilité climatiques au niveau communal. Ceux-ci représentent l'ensemble du territoire belge et différents types de communes (rurales, urbaines, côtières).

L'importance de ces aléas varie selon les territoires. Les communes urbaines sont particulièrement exposées aux vagues de chaleur, à cause des îlots de chaleur. Les communes rurales sont davantage préoccupées par la sécheresse, notamment au regard des activités agricoles. Les inondations demeurent un enjeu majeur pour l'ensemble des communes, tout type confondu.

Luc Bas, directeur du CERAC, précise : « *La mission du CERAC est d'analyser les risques climatiques pour la Belgique. Notre nouveau rapport montre que l'adaptation climatique doit être au cœur de la politique locale, là où les impacts se concrétisent pour les citoyens et où une grande partie des solutions se trouve* ».

Les communes agissent déjà, mais l'urgence impose d'accélérer

De nombreuses communes ont déjà mis en place des mesures concrètes pour lutter contre les effets du changement climatique sur leur territoire. Parmi les principales actions identifiées figurent : la végétalisation urbaine pour limiter les îlots de chaleur, la gestion intégrée de l'eau avec des bassins de rétention et des zones d'infiltration, et l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques d'aménagement du territoire. Malheureusement, l'adaptation reste encore faible au regard de l'urgence climatique. Les mesures au service de l'adaptation doivent devenir structurelles, de large ampleur et être inscrites dans la durée.

Valérie Dejardin, bourgmestre de la ville de Limbourg en province de Liège, spécifie : « *Les communes sont en première ligne face aux risques climatiques. À Limbourg, les inondations de 2021 ont montré concrètement l'ampleur des impacts pour les autorités locales et les habitants. Depuis lors, parmi les initiatives engagées, il y a la mise à ciel ouvert d'un cours d'eau, le Ruyff, et la renaturation de son lit. D'autres actions sont en cours* ».

Les communes face aux défis de l'adaptation

Les acteurs locaux mettent en lumière plusieurs freins : les communes font face à des contraintes structurelles en ressources humaines, financières, et des mécanismes de financement variables dans le temps.

Selon l'Union des Villes et Communes de Wallonie ([UVCW](#)), « *Les communes disposent de leviers concrets pour agir, mais se retrouvent à gérer des défis croissants. Le renforcement des moyens et une plus forte collaboration entre les niveaux de pouvoir sont essentiels pour soutenir l'action locale, de manière cohérente.* »

En effet, la coordination constitue un enjeu central. Les risques climatiques dépassent les frontières administratives. Une articulation renforcée entre les services communaux, les communes voisines et les niveaux de pouvoir est essentielle.

Le CERAC souligne la nécessité de permettre aux communes d'avoir les capacités en matière de ressources humaines et de moyens financiers pour intégrer davantage l'adaptation dans les politiques locales. Le développement de coopérations entre acteurs publics et privés constitue également un levier important.

Protéger les citoyens : un enjeu de sécurité collective

Selon Brulocalis, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale : « *Face à l'accélération des impacts climatiques, les pouvoirs locaux ont besoin de moyens à la hauteur des transformations indispensables à venir, pour préserver durablement la qualité de vie à Bruxelles. Investir aujourd'hui dans la résilience des communes, c'est protéger les citoyens de demain.* »

Conclusion : Ce rapport met en évidence que face aux risques climatiques, renforcer la résilience des communes est une condition essentielle pour la sécurité des citoyens, et la continuité des services locaux. Si de nombreuses communes agissent déjà, renforcer les moyens humains, financiers et la coordination est une nécessité. Ces efforts doivent s'inscrire dans des mesures structurelles à long terme.

Enfin, Jean-Luc Crucke, ministre du climat, conclut : « *Ce rapport du CERAC montre que les communes ont déjà engagé un travail considérable, mais qu'elles ne pourront pas relever seules l'ensemble des défis qui les attendent. Notre responsabilité est donc de mieux coordonner l'action publique, dans le respect des compétences de chacun et en nous appuyant sur la science. Adapter notre pays est une nécessité aujourd'hui pour protéger nos citoyens, préserver nos infrastructures et renforcer la résilience de notre économie.* ».

Contacts presse



Sarah Barbier, CERAC chargée de communication (FR)
press@cerac.belgium.be
0470 33 08 87

Steven Vermeulen, CERAC chargé de communication (NL)
press@cerac.belgium.be
0486 68 27 63

Service communication de la ville de Limbourg : communication@ville-limbourg.be

Rapport disponible sur cerac.be dans « publications », ou [ici](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be

